

journaux répondre aux provocations de la Prusse, pour lui prouver que sur ce terrain également il ne veut pas demeurer en reste avec lui. Tel sera le sens de la petite campagne ouverte contre la Belgique et indirectement contre la Prusse. Nous verrons bien si l'avenir justifiera ces appréciations ou ces suppositions.

Aujourd'hui à midi la commission du traité de la ville de Paris a entendu les auteurs de l'amendement admis en partie par le Conseil d'Etat et demandant que les budgets de la ville de Paris soient soumis à l'approbation du Corps législatif. Ils appartiennent au centre gauche : ce sont MM. Buffet, Lambrecht, de Tillancourt, D'Andelarre, Gorg, etc.

Leur amendement primitif a été modifié ou plutôt expliqué par une nouvelle rédaction portant que provisoirement et tant que le Conseil municipal de la ville de Paris ne sera pas nommé par l'élection, le budget, voté d'abord par le Conseil municipal, sera soumis au Corps législatif.

Nous ignorons encore l'accueil fait à cette nouvelle rédaction par la commission. On se rappelle qu'elle avait admis la première rédaction, mais que le Conseil d'Etat a restreint la mesure au seul budget extraordinaire.

M. de Tillancourt vient de proposer l'amendement suivant au projet de loi sur le contingent : « Ajouter à la loi : Un règlement d'administration publique rendu avant l'appel à l'activité de la classe de 1869 prescrivant les mesures propres à prévenir les abus dont les remplaçants sont victimes, sans aggraver les charges imposées par les règlements antérieurs aux jeunes gens qui veulent se faire remplacer. » Cet amendement a été développé hier par l'auteur devant la Commission.

M. de Rotours a reproduit son amendement de l'année dernière, demandant que les fils d'étrangers nés en France soient soumis à la loi du recrutement.

M. Belmontet, que l'on avait dit gravement malade, se porte très bien, et la preuve, c'est qu'il doit un de ces jours débiter dans un salon une tragédie de sa façon. Il médite aussi un Chant contre la Prusse.

L'Empereur, présidera lui-même, la séance du Conseil d'Etat, dans laquelle devra être résolue la question des livrets d'ouvriers. On dit que la solution qui a le plus de chances d'être adoptée est celle des livrets facultatifs.

Le comte Walewski est attendu cette après-midi à Paris; on assure que la Conférence sera convoquée pour demain.

Le Journal officiel dément ce matin l'existence de la note russe, en déclarant que « les représentants de la Russie à l'étranger n'ont reçu aucune communication de ce genre. »

Il y aura dimanche prochain, une nouvelle réunion publique au Cirque du Prince Impérial. Elle sera présidée par M. Pelletan et M. Saint Marc Girardin traitera ce sujet : de la formation du public en France. La séance de dimanche, au profit de l'association philotechnique a produit 2,600 fr. Parmi les auditeurs qui ont le plus ardemment applaudi M. Jules Favre, on a remarqué M. Serbiani, l'avocat russe, le Démonstène de la Russie. Entre confrères !

Le concert d'hier aux Tuileries a été, dit-on, très brillant. L'Empereur a félicité les artistes et s'est retiré avant onze heures.

On parle de la prochaine retraite de M. E. Thiéry, directeur de la Comédie française, qui aurait pour successeur M. Alhéric Pasdeloup.

M. Pasdeloup, qui est loin d'obtenir comme directeur du Théâtre Lyrique les

mêmes succès qu'avec ses concerts populaires, a imaginé pour stimuler la curiosité publique de produire un quatuor de chanteurs suédois.

Ces artistes chantent sans accompagnement et avec un merveilleux ensemble les airs de leur pays.

La Messe de Rossini sera exécutée au théâtre Italien à la fin du mois.

C'est Alexandre Dumas qui a présidé la réunion de la salle Herz dans laquelle Mme Audouard a fait une conférence. L'oratrice ou l'orateur, — on ne sait encore quel terme prévaudra, — a parlé des Mormons et des Mormones, qui, d'après elles ne sont pas si diaboliques qu'on l'a dit. A. Dumas était obligé d'éternuer fréquemment pour combattre le sommeil qui faisait incliner sa tête.

Six heures. — La France publie ce soir les deux discours prononcés par M. de Bismark dans la séance de la Chambre des seigneurs du 13 février. Le second contient en quelque sorte des avances faites à la France dans une intention pacifique.

L'Empereur est allé chasser aujourd'hui à St-Germain.

Ch. CABOT.

Paris, mercredi 17 février.

M. de La Guéronnière a été mandé à Paris et l'on dit que le conseil des ministres, présidé aujourd'hui par l'Empereur, a dû s'occuper de l'affaire des chemins belges.

M. de La Guéronnière est un nouveau venu dans la diplomatie, et, dès son début dans cette épineuse carrière, il s'est trouvé engagé dans une question des plus délicates. Je ne veux pas dire que notre ministre à Bruxelles ait manqué de tact et de pénétration; si l'on n'a rien. Je ne suis pas étonné qu'il ait reçu des félicitations ou des reproches de l'Empereur, quoiqu'il puisse y avoir intérêt pour nous à être éclairés sur ce point. Nous ne pouvons que constater ce fait, c'est que le premier pas du nouveau diplomate a été marqué par un fait désagréable pour nous, et que l'opinion se trouve naturellement portée à douter de ses aptitudes diplomatiques; il ne manquera pas de gens pour dire que le journalisme est un mauvais école de diplomatie.

Quant à l'affaire des chemins belges, en elle-même, la majorité des gens sensés proteste contre l'importance qu'on voudrait lui donner, et vous pourrez remarquer l'accord qui se montre entre la presse dite libérale et la presse conservatrice pour réduire cet incident à ses justes proportions. Que ce soit un acte désagréable pour la France, nul n'en doute; mais quand un petit pays se trouve à côté d'un grand, il lui est bien permis d'avoir des susceptibilités et même des craintes, surtout à une époque où la théorie des grandes agglomérations reçoit de fréquentes applications au mépris du droit des gens. Les craintes de la Belgique nous doivent donc, jusqu'à un certain point, paraître légitimes et en tout cas parfaitement excusables. La Belgique a bien le droit de redouter une atteinte à son indépendance quand elle se voit placée entre deux formidables voisins qui se précipitent pour une lutte terrible; quand elle apprend que le roi Guillaume, commandant en chef des armées allemandes, ordonne à son état-major de se tenir prêt à toute éventualité pour le 1er avril, et quand elle entend dire que le maréchal Niel déclare l'armée française en état de combattre tout ennemi. Nous mêmes nous ne sommes pas sans inquiétudes, et cependant l'amour-propre national nous fait espérer la victoire, et au besoin un agrandissement de territoire. La Belgique n'a rien à gagner; elle a tout à perdre.

On dit que les discours prononcés le 13

février par M. de Bismark doivent être considérés comme un palliatif de l'affaire de Belgique. Nous ne voyons pas l'utilité de cette interprétation; il nous semblerait même tout naturel que, pendant qu'il lance un brûlot contre la France d'un côté, le ministre prussien cherche d'un autre côté à nous donner le change par une diversion amicale et des avances hypocrites.

Le comte Walewski est arrivé hier soir et s'est rendu immédiatement aux Tuileries où est venu également M. de La Valette. Les membres de la Conférence ont été convoqués pour cette après-midi, afin de tenir leur dernière séance.

La reine Victoria, selon son habitude, n'a pas ouvert en personne la session du Parlement anglais; son discours, en ce qui touche la politique extérieure, est aussi incolore que possible.

On assure que ce n'est pas sans l'assentiment de l'Empereur que M. de Maupas a posé dans le Sénat la question de la responsabilité ministérielle. Le dévouement de l'ancien préfet de police ne peut-être soupçonné et comme son discours était écrit, comme deux ou trois jours à l'avance, on avait parlé dans les journaux de la thèse qu'il devait soutenir, on peut supposer qu'il avait été communiqué à l'Empereur. Quoiqu'il en soit, voilà que M. de Maupas a voulu, comme M. Latour-Dumoulin au Corps législatif, lancer le programme d'un tiers-parti.

On dit que M. Rouher va publier une Histoire de l'opinion publique qui paraîtra vers la fin du mois. Sera-ce une réponse au livre de M. Emile Ollivier, ou bien M. Rouher veut-il simplement publier un ouvrage qui lui soit un titre pour appuyer sa candidature à l'Académie française? Je ne puis vous le dire. Il paraît cependant que l'ouvrage ne portera pas de nom d'auteur.

Le Bulletin Int. national, de Nîmes, dit que l'Empereur a demandé à M. E. Ollivier des coupures dans son livre.

Le même journal édité un mot nouveau. On a trouvé, dit-il, un mot charmant pour désigner les hommes qui ont suivi M. Paul Andral à Clermont-Ferrand et que l'honorable avocat a trouvés partout sur ses pas comme d'autres de ses confrères en rencontrent également dans leurs pégrinations judiciaires: on les appelle des *aitants*. La langue française est d'une richesse!

Vu le nombre toujours croissant des affaires, il avait été question de la création de deux nouvelles Chambres au tribunal de la Seine; mais l'administration, soit pour des raisons d'économie, soit pour un autre motif, a décidé d'organiser une Chambre supplémentaire, formée de magistrats pris dans les autres Chambres, et qui tiendrait trois audiences civiles, deux audiences correctionnelles.

L'Académie des sciences vient de nommer membre correspondant, le docteur David Livingstone. Le célèbre voyageur doit venir très prochainement à Paris. On ne sait pas encore lequel du vice-amiral Trehouart ou du vice-amiral Jurien de la Gravière sera nommé amiral: l'un est aide-de-camp de l'Empereur, mais l'autre est porté le premier sur la liste présentée à l'Empereur par l'amiral Rigault de Genouilly.

C'est M. de Lezay-Marnesia, le doyen des chambellans, qui va hériter de la place du duc Tascher de la Pagerie.

Un apologue du Figaro qui vaut la peine d'être reproduit:

Maitre Olivier, à la gauche perché, Critiquait l'équemment l'Empire; Quand un ami, par l'espoir alléché, Lui dit avec un fin sourire: Bonjour, intègre citoyen! Que vous êtes moruant, et que vous parlez bien! Sans mentir si vous voulez faire Un pas vers nous, en ministère Vous récompenserai de cette attention. A ces mots, Olivier, gonflé d'ambition, Descend vers la droite. — On l'accueillit.

Bien d'abord, puis lorsqu'il est assez compromis On le renvoie à ses amis. Cette leçon vaut bien un portefeuille.

Ollivier, honteux et confus, Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

Le Vaudeville de la Place de la Bourse sera livré aux démolisseurs le 15 mars. Post Scriptum. — Six heures.

Les journaux qui reçoivent des communications officielles, déclarent tous ce soir, que M. de la Guéronnière n'a pas quitté Bruxelles.

Le Conseil des ministres qui s'est réuni ce matin à neuf heures, durait encore à midi.

On ne sait pas encore si les membres de la Conférence auront pu se réunir aujourd'hui.

On dit que le Conseil des ministres s'est occupé des affaires de Grèce, et que M. de la Valette a donné lecture d'une note explicative du Cabinet belge qui lui aurait été remise hier par M. de Beyens.

La Liberté publie ce soir un article très-vif de M. de Girardin intitulé: « Le rappel de M. de la Guéronnière » et qui se termine par ces mots: Il devrait être revenu depuis samedi. »

Ch. CABOT.

BOURSE DE PARIS DU 17 FÉVRIER.

L'incident belge grandit et devient aujourd'hui la seule préoccupation de la Bourse. On a remarqué que les journaux officieux prennent la chose à cœur, même les moins batailleurs de tempérament. Cela a suffi pour expliquer les offres qui n'ont cessé de dominer les demandes, et si la rente et l'Italien n'avaient été soutenus par un gros parti fort engagé à la hausse, on aurait décroché 74 fr. Cependant l'écart des primes s'est tendu sur toutes les valeurs de jeu, ce qui prouve que les vendeurs à découvert, si terriblement éprouvés depuis un an, songent à abriter leur position. Somme toute, en l'état actuel de l'Europe, il est beaucoup plus rationnel d'être vendeur qu'acheteur. Londres, 1/5 de baisse.

CELIER.

Non-seulement les instituteurs primaires ont une vie d'abnégation, mais ils ont une vieillesse affligée. Ceux qui n'ont pas devers eux, par leur famille, un modeste avoir, voient s'écouler au milieu des privations leurs dernières années. C'est pour remédier à cette douloureuse situation que M. le vicomte Clary vient de déposer l'amendement suivant à introduire dans les budgets de 1868 et 1869: « Il est ouvert au ministre de l'Instruction publique un crédit de 250,000 fr. pour élever au minimum de 500 fr. les pensions de retraite qui seront accordées en 1869 aux instituteurs publics, en vertu de la loi du 19 juin 1853, pour cause d'ancienneté de services ou d'infirmités, par assimilation avec la pension accordée aux sous-officiers qui comptent 25 ans de services sans campagnes, et 13 ans effectifs dans leur grade. »

Nous avons l'espoir que cette proposition sera bien accueillie, d'abord par la commission du budget, ensuite par le Corps législatif et le Sénat.

### CHRONIQUE LOCALE

Conseil municipal de Roubaix.

Continuation de la session de février. Séance du 16 février. Absent: M. Molle-Bossut (en voyage). Présidence de M. Constantin Descart, maire. Secrétaire: M. Pierre PARENT.

1. Le Conseil: Adopte le rapport des commissions des

finances et des travaux publics chargées de l'examen de la réclamation de M. Godoy, ancien directeur des travaux municipaux;

2. Vote un crédit de 420 fr. pour droit de restitution au cimetière communal;

3. Adopte, à l'unanimité, la délibération suivante: Le Conseil municipal, Vu l'exposé de M. le Maire;

Vu l'article 24 de la loi du 18 juillet 1837; Considérant que la ville de Roubaix est uniquement fondée sur l'industrie du tissage des étoffes et celles qui s'y rattachent, et que toute atteinte portée à la prospérité de cette industrie est un malheur pour la population entière;

Considérant que le traité de commerce, et la manière dont il est exploité par nos concurrents anglais n'a laissé à nos fabriques qu'une protection presque nominale, d'où il suit que le marché français est envahi par les produits étrangers et que le travail national se trouve de plus en plus compromis;

Considérant que les ressources communales s'amointrissent à proportion des pertes qu'éprouve le commerce;

Emet le vœu: Que, prenant en considération les plaintes légitimes formulées par la Chambre consultative, le gouvernement veuille bien user de la faculté qui lui est donnée par le traité lui-même, de réviser la tarification douanière en ce qui concerne les tissus anglais similaires des nôtres, suivant les indications formulées par ladite Chambre.

4. Le Conseil renvoie à l'examen de la commission de la voirie un projet de rectification du chemin n° 9, de Roubaix à Wattrelos;

5. Ajourne à la session de mai 1870, la demande faite par le conseil de fabrique de la paroisse Ste-Elisabeth;

6. Charge la commission des finances de l'examen d'une proposition de la compagnie de l'Espérance pour une nouvelle tarification;

7. La commission de la voirie est chargée d'examiner l'offre faite par les propriétaires de la rue de France.

Le Conseil municipal tiendra demain une nouvelle séance.

106 ouvriers d'un tissage mécanique de Roubaix se sont mis en grève ce matin.

M. Pinard, l'ancien ministre, est en ce moment dans le Nord où il prépare sa candidature pour l'arrondissement de Cambrai.

Nous croyons utile de porter l'avis suivant à la connaissance des conscrits et de leurs familles:

Les enrôlements volontaires sont autorisés dans la première section d'ouvriers militaires d'administration, en faveur des mécaniciens, et dans les autres sections d'ouvriers militaires d'administration des subsistances, en faveur des jeunes gens qui réunissent les conditions voulues pour l'emploi de commis aux écritures. Il en est de même pour les devancements d'appel.

Les mécaniciens doivent produire un certificat d'aptitude professionnelle, délivré soit par le commandant de la première section, soit par un maître-ouvrier civil. Les aspirants à l'emploi de commis aux écritures des subsistances militaires, sont examinés par le sous-intendant militaire de la résidence la plus voisine, qui seul a qualité pour délivrer le certificat d'aptitude. Ils doivent avoir une bonne écriture courante, connaître l'orthographe et les principes généraux de la grammaire, savoir les quatre premières règles de

la suite au prochain numéro.)

premiers temps furent durs à supporter, jusqu'à lors la fantaisie du moment avait eu la plus large part dans sa vie. Il fallut s'astreindre à une régularité monotone. La pauvre jeune fille trouvait parfois bien longue les journées, pendant lesquelles, sauf les heures de repas, elle ne s'accordait pas une minute de répit. Souvent sa main se raidissait sous une contraction nerveuse; le pinceau s'échappait de ses doigts fatigués; mais sa volonté courageuse fut plus forte que ses répugnances.

Ce sont les épines du métier, disait-elle à sa mère qui souffrait de la voir si assidue, ma paresse native est aux abois, elle finira par mourir; ce que je ressens d'impatience et de dégoût, ce sont les secousses de son agonie. Tout se calmera. Mais je vous en prie, ne m'engagez pas à me ralentir, à lâcher prise, si je cédaux une fois, je ne reprendrais plus de moi. Elle accompagnait toujours ses paroles d'un gai sourire; alors Mme de Chavas l'embrassait avec un redoublement de tendresse, soupirait, et trouvait qu'elle avait raison.

Malgré les efforts de Gabrielle, les résultats étaient peu satisfaisants. Il y avait bien des privations à supporter; mais elle avait du moins la conscience d'avoir fait tout ce qui dépendait d'elle, et le soir, quand, après sa journée laborieusement remplie, elle allait demander au sommeil un peu de repos, elle pouvait s'endormir en se rendant le témoignage qu'elle avait bien accompli la tâche qu'il avait plu à Dieu de lui imposer.

Cependant, Mme de Chavas n'était pas complètement satisfaite. Son imagination ardente franchissait les horizons limités qui l'enserraient, pour s'élever en avant.

Elle voyait de loin un but à atteindre: devenir peintre! Ne plus s'en tenir à ce labeur de manoeuvre où la main seule agissait sans que l'intelligence y prit aucune part! C'était là son rêve! Mais que de difficultés à vaincre!

Mme de Chavas n'ignorait pas ces aspirations de sa fille, et ce lui était une douleur de plus de ne pas encourager ce désir persistant qui pouvait bien être un signe évident de vocation. Ne risquait-on pas d'étouffer, sous le poids de vulgaires travaux, la flamme qui s'allumait. Mais, d'un autre côté, ne fallait-il pas gagner le pain quotidien? La prudence prêchait la patience; elle conseillait surtout de ne pas risquer le certain pour des espérances peut-être chimériques.

VI

Aux jours troublés de la Révolution, avait succédé une ère de tranquillité. La société ébranlée jusque dans ses fondements, reprenait peu à peu son équilibre. Le culte des arts retrouvait droit de cité. Les musées avaient été rouverts, et les artistes, avides de contempler de nouveau les trésors qu'ils renfermaient, se pressaient dans leur enceinte.

Mme de Chavas et Gabrielle y passaient la majeure partie de leurs dimanches. Gabrielle s'enivrait de la vue de tous ces merveilleux chefs-d'œuvre, et, de plus en plus, elle sentait se développer en elle une vocation irrésistible. Malheureusement, elle ne voyait aucune issue pour parvenir à ses fins.

Un matin, en traversant les Tuileries, la marquise et sa fille se trouvèrent, au détour d'une allée, vis-à-vis d'un prome-

neur qui, livre à la main, marchait à pas lents; sa toilette, un peu surannée, sa tournure, le faisaient ressembler à un vieux portrait du dernier siècle. Les passants le regardaient en souriant.

Gabrielle ayant jeté les yeux sur lui ne put contenir une exclamation de surprise, et dit assez haut pour être entendue: Oh! maman, n'est-ce pas le comte des Jardy?

Mme de Chavas n'avait pas eu le temps de répondre, que déjà celui qui venait de nommer Gabrielle s'était élané, plutôt qu'il ne s'était avancé, vers les deux dames, et les yeux humides, il avait saisi, avec la grâce chevaleresque qui distinguait l'ancienne noblesse de France, la main que lui tendait la marquise attendrie aussi, et y déposait un baiser respectueux.

« Ah! quelle rencontre providentielle! répétait-il. »

Les questions, les réponses, se succédaient alors. On avait tenté de se dire! Le comte des Jardy avait émigré; il était depuis peu rentré en France; grâce à l'influence d'amis ralliés au pouvoir, il avait obtenu une petite place qui l'aiderait à vivre.

« Oh! chère marquise, disait-il, quel heureux hasard de vous revoir! J'ai manqué tomber à la renverse, quand mon nom, prononcé à l'improvise par cette belle enfant, m'a fait relever la tête. Votre charmante fille m'a semblé une apparition. Je croyais rêver, et me retrouver sur le bal de vos fiançailles. Vous ressemblez bien à votre mère, mignonne, ajouta-t-il, en s'adressant à Gabrielle, et ce n'est pas vous faire un mauvais compliment; car elle était réputée une des

plus adorables femmes de Poitou.

« Paix, paix, interrompit la marquise en souriant, laissons tous ces anciens souvenirs; il est inutile de s'y appesantir, ne serait-ce que pour ne pas faire de tristes comparaisons. Pensons plutôt au présent et à l'avenir. Et d'abord, venez nous reconduire pour apprendre le chemin de notre demeure. Il nous sera si doux de vous y recevoir souvent! Les amis sont choses précieuses dans ce grand Paris. On s'y sent parfois bien isolé! »

Le comte offrit galamment son bras à la marquise. Le lendemain et les jours suivants, mettant à profit l'invitation de la marquise, il revint rue Chilperic, et bientôt il fut au courant de tout ce qui intéressait Gabrielle. C'était presque toujours sur elle, sur son avenir que roulaient les conversations.

Le vieil émigré admirait beaucoup la courageuse jeune fille, mais il ne cachait pas son déplaisir de la voir s'assujettir aux labeurs d'une ouvrière.

Outre l'affection très-vive qu'il portait aux dames de Chavas, son orgueil de race souffrait aussi. La carrière de peintre l'aurait satisfait davantage. Le véritable artiste est noble de par le droit que lui confère le génie.

Gabrielle avait donc trouvé, en M. des Jardy, un auxiliaire puissant pour second ses projets. Il ne tarda pas à lui en donner une preuve bien précieuse, en parvenant à obtenir pour elle une carte qui lui facilitait l'entrée au musée aux jours réservés aux artistes.

C'eût été bien dommage de ne pas profiter d'une si belle occasion. En conseil de famille, auquel fut admis le comte, il fut décidé que, dorénavant, Mme de Cha-

vas ferait deux parts de son temps; l'une, qu'elle consacrerait au travail nécessaire pour la faire vivre elle et sa mère; l'autre, qu'elle emploierait à l'étude de l'art.

Mme de Chavas éprouva tout d'abord une très-grande répugnance à permettre à sa fille de s'aventurer seule au musée; cependant, il fallut bien s'y résoudre; les nécessités matérielles devaient avoir force de loi.

Gabrielle, quoique bien jeune, avait en elle un je ne sais quoi qui pouvait lui servir de sauvegarde. D'une réserve presque sauvage, elle savait tenir à distance. Armée de sa dignité native, elle devint, peut-être, moins que toute autre crainte l'isolement.

Cependant, le cœur lui battait bien fort, la première fois où elle pénétra dans l'enceinte; toute tremblante, elle alla s'asseoir devant le tableau qui avait ses préférences comme sujet d'études.

On avait accueilli son entrée par quelques remarques, quelques chuchotements, quelques sourires demi-railleurs, puis on avait oublié sa présence, et chacun s'était remis à sa tâche.

(La suite au prochain numéro.)